

NUMERO : 2025 - 163

**DECISION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN
LOGEMENT SITUÉ AU 19 RUE VICTOR HUGO A SARCELLES (95200)**

Le Maire de la Commune de Sarcelles,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n°2017-001 du 02 février 2017 relative à la fixation des tarifs applicables à la mise à disposition des bâtiments et terrains sportifs communaux,

Considérant que la convention de mise à disposition sis 19, rue Victor Hugo à SARCELLES (95200) de est arrivée à échéance.

Considérant l'intérêt de la Commune d'assurer la gestion provisoire des biens incorporés à son domaine privé afin d'éviter le risque d'occupation illicite,

Considérant, par conséquent, la nécessité d'une convention d'occupation précaire des locaux communaux situés 19, rue Victor Hugo à SARCELLES (95200),

DECIDE

Article 1: D'autoriser le renouvellement d'occupation, par d'un logement de type F2, d'une surface d'environ 35 m², situé au 19 rue Victor Hugo à SARCELLES (95200), moyennant une redevance mensuelle de 217,00 euros (DEUX CENT DIX-SEPT EUROS) hors charges, hors taxe d'habitation et taxe d'ordures ménagères, dont l'occupant sera redevable.

Article 2 : Les modalités de la location visée à l'article 1^{er} sont organisées par le bail annexé à la présente décision.

Article 3 : Dit que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

Fait à Sarcelles, le 17 juillet 2025


Patrick HADDAD
